



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

267, Notre-Dame
Notre-Dame-de-la-Paix
Québec J0V 1P0
Tél. : 819-522-6610
www.notredamedelapaix.qc.ca

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Carole Barbier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2020-01 – Camion autopompe-Citerne 2500 gallons impériales est de 67;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 67;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement numéro 2020-01 – Camion autopompe-Citerne 2500 gallons impériales est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Carole Barbier
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Ce 17 du mois de septembre de l'année 2020

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)